

Q. Comment arrivez-vous à cette somme de \$5,000?—R. Cette somme a été déterminée d'une façon arbitraire en se basant sur le fait que la compagnie fait des affaires qui s'élèvent à des millions de dollars.

Q. C'est la somme que votre Société a demandé?—R. Oui, et cette somme devait être distribuée entre nos membres et les membres des différentes Sociétés étrangères avec lesquelles nous sommes en relations. La Radio Corporation voulait un contrat de cinq ans. Mais lorsque nous avons découvert que la compagnie se proposait de construire un certain nombre de postes extra-puissants—je vous lirai le témoignage en question—qui devaient ruiner tous les autres postes, lui assurant un contrôle absolu sur toutes les reproductions radiophoniques, nous avons refusé de signer un contrat pour cinq ans. J'aimerais bien que le comité m'accorde le privilège de lui lire quelle est l'ambition de cette Radio Corporation relativement à la possession du contrôle des reproductions radiophoniques en Amérique.

M. Lewis:

Q. Voulez-vous dire qu'un poste extra-puissant ruinerait les postes moins forts?—R. Oui, naturellement.

Q. Non pas, si vous avez un bon appareil?—R. Oui, à cause de sa portée et de sa zone d'action.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le bon plaisir du comité d'entendre le reste de la déposition de ce témoin?

M. HEALY: Je crois que nous pouvons accepter cette déclaration comme un fait.

M. Chevrier:

Q. S'il est au pouvoir de ces postes extra-puissants de le faire, n'est-ce pas un fait que ces postes que l'on a l'intention de construire sont de nature à ruiner un grand nombre de nos postes canadiens?—R. Naturellement, parce que la pression économique sera telle que le poste le plus faible ne pourra pas subir la concurrence des autres. Ces compagnies se proposent de raccorder les postes avec les maisons d'opéra; elles se proposent d'avoir les plus grands artistes de l'univers, et ces postes moins importants ne pourront pas lutter avec ces postes extra-puissants dont les ondes sont plus fortes et la zone plus étendue.

M. Ladner:

Q. Est-ce que cette corporation contrôle les organisations comme celles des postes d'émission du C.N.R. et le poste de *La Presse*? —R. Elle contrôle les brevets, et *La Presse* et tous les autres postes d'émission n'opèrent qu'en vertu de licences accordées par la compagnie Westinghouse ou la Western Electric. Il n'y a pas un poste qui puisse se mettre en affaires et être exploité sans une licence des propriétaires des brevets, et ces propriétaires de brevets sont les compagnies qui forment ce groupe de cinq. Elles contrôlent absolument ce commerce et je vous ai donné leurs noms.

Vous avez souvent entendu dire ici que ces gens font de la radio-émission gratuitement, comme matière de philanthropie et de générosité. M. Sarnoff, l'autorité qui a rendu témoignage devant le comité de la Marine marchande et des Pêcheries, est le vice-président et le gérant général de la Radio Corporation of America, et voici ce qu'il dit à la page 161:—

“ Je ne veux pas dire qu'en donnant au public des reproductions radiophoniques la Radio Corporation se constitue ou se croit une institution de charité. Nous ne faisons aucun secret des motifs qui nous font recourir à la radio-émission. Nous exploitons un poste d'émission d'abord afin que ceux qui achètent nos appareils de réception puissent les utiliser en recevant nos reproductions. Sans un poste d'émission l'appareil receveur est comme une glacière qui ne contient pas de glace. Maintenant, nous appli-

[M. Nathan Burkan.]